

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Attainville

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

3

Axe 1 : envisager un développement mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique dans le respect de la protection des terres agricoles

Axe 3 : valoriser le patrimoine paysager et environnemental



Favoriser le développement et la diversification de l'habitat à l'intérieur du tissu urbain (espaces libres, reconversion de bâti,...)

Opération de renouvellement urbain (logements, commerce...)

Encadrer le devenir des anciens sites d'activité rue de l'Orme et chemin de Viarmes

Prévoir une extension mesurée du tissu urbain en lien avec Moisselles

Pérenniser la vocation d'équipement sanitaire du site de l'hôpital Roger Prévot

Pérenniser l'offre d'équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs, et développer l'offre de services de santé (maison médicale,...)

Envisager le développement modéré d'une zone d'activité économique intercommunale

Préserver l'espace agricole pour pérenniser cette activité

Permettre la poursuite des activités liées à l'aérodrome Enghien-Moisselles

Axe 2 : préserver et améliorer le cadre de vie et le fonctionnement urbain

Préserver le cadre de vie

Projet coeur de village

Maintenir les perspectives visuelles remarquables

Préserver les entrées de village de qualité

Préserver de toute nouvelle construction afin de préserver la qualité paysagère :

- les abords des entrées de ville et des grands axes de circulation
- l'espace entre la future zone d'activité et le village

Préserver les espaces verts urbains

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable

Favoriser l'usage des modes de transports alternatifs

Préserver les liaisons douces au sein du village

Préserver les chemins inscrits au PDIPR

Protéger l'espace agricole (trame jaune)

Préserver les continuités écologiques

Préserver les composantes de la trame verte

Espaces et éléments relais des continuités écologiques à préserver :

Espaces boisés, jardins et parcs

Bosquets

Vergers et maraîchages

Alignements d'arbres

Arbre remarquable

Préserver la trame bleue

Cours d'eau temporaire et plan d'eau

Tenir compte des risques et nuisances dans le cadre du développement urbain et interdire à l'avenir l'installation de toute activité source de nuisances

Grands axes de circulation (N104, A16, D909)

Axes de ruissellement

Zone C et D du PEB Roissy Charles de Gaulle

Secteur de présomption de sols pollués

Canalisations de gaz

Veiller à la remise en état du site de l'ancienne carrière